

Du 1^{er} au 30 avril 2018, un mois au top!



Pour l'achat du
lave-linge top
VT653MQ

40€
remboursés*

*Voir modalités en magasin
et sur le site
www.boulangier.com

boulangier
ELECTROMENAGER & MULTIMEDIA



Vedette

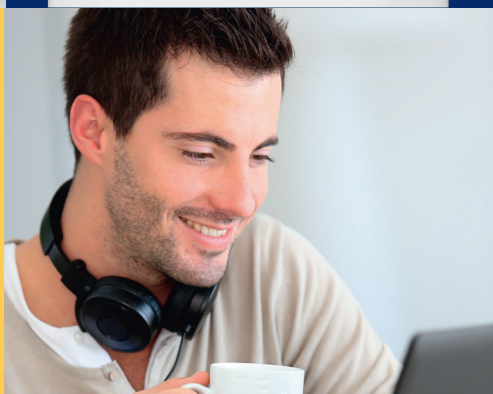
Du 1^{er} au 30 avril 2018, un mois au top!



Pour l'achat du
lave-linge top
VT653MQ

40€
remboursés*

*Voir modalités en magasin
et sur le site
www.boulangier.com



Bulletin de participation – Opération VEDETTE / BOULANGER – « UN MOIS AU TOP! »

M. M^{me}

Nom*

Prénom*

Adresse*

Code postal*

Ville*

Téléphone*

E-mail*

Référence du produit acheté* : VT653MQ

Enseigne / Lieu d'achat*

Numéro de série* - -

***Tous les champs sont obligatoires.** Toute demande incomplète ne pourra être traitée.

(1) Voir modalités en magasin ou sur www.boulangier.com

Les informations qui vous sont demandées dans le cadre de l'Opération Vedette/Boulangier «Un mois au top!» seront traitées informatiquement. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 06/01/1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations nominatives vous concernant en écrivant à l'adresse de l'Opération. Règlement complet de l'Opération ci-après ou sur simple demande à : **Un mois au top! DU 1^{er} AU 30 AVRIL - OPÉRATION 20690 - Cedex 3083 - 99308 PARIS CONCOURS.**

Visuels non contractuels

Règlement de l'opération promotionnelle Vedette / Boulanger

Du 1^{er} au 30 avril 2018

Article 1. Nature de l'Opération

La société Brandt France, société par actions simplifiée au capital de 100 000 000 €, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 801 250 531, dont le siège social est situé au 89/91 boulevard Franklin-Roosevelt 92500 Rueil-Malmaison, organise du 1^{er} au 30 avril 2018 inclus une offre consommateurs intitulée « Un mois au top! ».

Cette Opération est ouverte à tous les consommateurs ayant acheté entre le 1^{er} et le 30 avril 2018 dans les conditions indiquées ci-dessous, le produit concerné par l'Opération, dans l'un des magasins Boulanger participant à l'Opération en France métropolitaine (Corse comprise) ou sur le site Internet www.boulanger.com
Ne peuvent participer les personnels des magasins Boulanger et de www.boulanger.com

Article 2. Principe de l'Opération

Entre le 1^{er} et le 30 avril 2018, pour tout achat, dans les conditions ci-après, le produit Vedette concerné par l'Opération (listés à l'article 3), le consommateur recevra, sur demande adressée dans les quinze jours calendaires suivant l'achat du ou des produits concernés (cf. modalités à l'article 4 ci-après), un remboursement tel qu'indiqué ci-dessous :

- Pour l'achat, entre le 1^{er} et le 30 avril 2018, du lave-linge top (listé à l'article 3), le consommateur pourra demander un remboursement de 40 €.

Article 3. Produit concerné

L'Opération concerne exclusivement les références suivantes :

Lave-linge top : VT653MQ

Article 4. Conditions d'attribution du remboursement

Comme mentionné ci-dessus, l'Opération est valable du 1^{er} au 30 avril 2018 inclus pour le lave-linge top, pour la date d'établissement de la facture justifiant de l'achat du ou des produits concernés.

La facture doit être libellée au nom de la personne physique «le consommateur» et en aucun cas au nom d'une personne morale. Les mentions sur la facture seront conformes aux dispositions de l'article L.441-3 du code de commerce.

Pour recevoir son remboursement, le consommateur devra :

- a) **Acheter** entre le 1^{er} et le 30 avril le lave-linge top concerné par l'offre.
- b) **Préparer** les documents et informations suivants :
 - Pour un achat réalisé dans un point de vente physique :
 - **Le bulletin de participation** imprimé et préalablement rempli sur le site www.boulanger.com avec les coordonnées complètes du consommateur, ou une participation sur papier libre (nom, prénom, adresse complète et numéro de téléphone du consommateur).
 - **Une copie de la facture** (s'il s'agit d'une facture manuscrite, elle devra contenir le cachet commercial du distributeur).
 - **Le numéro de série** du produit Vedette acheté. Ce numéro est composé de 9 chiffres séparés par 2 tirets (ex. : 11-22-3333) que vous trouverez à l'arrière de votre lave-linge.
 - **Un RIB** émanant d'un établissement bancaire français et précisant les numéros BIC et IBAN. Le RIB doit être au nom de l'acheteur de l'appareil, seul bénéficiaire de l'offre.

- Pour un achat réalisé sur un site de vente en ligne :

- **Le bulletin de participation** imprimé et préalablement rempli sur le site www.boulanger.com avec les coordonnées complètes du consommateur, ou une participation sur papier libre (nom, prénom, adresse complète et numéro de téléphone du consommateur).
 - **Une copie de la facture.**
 - **Le numéro de série** du produit Vedette acheté. Ce numéro est composé de 9 chiffres séparés par 2 tirets (ex. : 11-22-3333) que vous trouverez à l'arrière de votre lave-linge.
 - **Une copie du message** émis par le site de vente en ligne confirmant l'achat et le paiement du ou des produit(s).
 - **Un RIB** émanant d'un établissement bancaire français et précisant les numéros BIC et IBAN. Le RIB doit être au nom de l'acheteur de l'appareil, seul bénéficiaire de l'offre.
- c) **Adresser le dossier complet**, à ses frais, dans un délai de quinze jours calendaires à compter de l'achat du ou des produits concernés (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse de l'Opération (cf. article 6 ci-après).

Les frais d'envoi de dossier ne seront pas remboursés.

Le consommateur recevra son remboursement **EXCLUSIVEMENT** par virement bancaire dans un délai d'environ dix semaines à compter de la réception de son dossier complet.

Article 5. Autres conditions

Cette offre est limitée à une seule demande par foyer sur toute la durée de l'Opération.

L'Opération n'est pas cumulable avec d'autres offres ou remises promotionnelles.

La participation à cette Opération implique l'acceptation pure et simple du présent règlement. Toute demande illisible, incomplète, falsifiée, raturée ou avec des coordonnées erronées sera considérée comme nulle. Toutes les difficultés d'interprétation ou d'application du présent règlement seront tranchées par Brandt France, qui se réserve la possibilité d'exclure les participants ayant commis des fautes avérées. Notamment, en cas de doute sur l'authenticité d'une facture, Brandt France se réserve le droit de procéder à une vérification auprès du distributeur qui aurait vendu le produit au consommateur souhaitant participer à l'Opération.

Pour l'achat d'un ou plusieurs produits sur un site de vente en ligne, le consommateur, qui utiliserait son droit de rétractation, s'engage à annuler sa demande de participation à l'Opération, par courrier à l'adresse de l'Opération (cf. article 6 ci-après).

Brandt France pourra écourter, proroger, modifier, annuler l'Opération si des circonstances extérieures l'y contraignent. Toute décision de Brandt France concernant l'existence, le déroulement et l'achèvement de l'Opération est souveraine et n'est susceptible d'aucun recours.

Les informations qui vous sont demandées dans le cadre de l'Opération «Un mois au top!» seront traitées informatiquement. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 06/01/1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations nominatives vous concernant en écrivant à l'adresse Brandt France.

Article 6. Adresse de l'Opération

**UN MOIS AU TOP / OPÉRATION 20690 - CEDEX 3083
99308 PARIS CONCOURS**